

CONSEIL MUNICIPAL DE CORBERE-ABERES

PROCES VERBAL SEANCE ORDINAIRE DU 27 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le 27 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond SANSOT, Maire.

Présents : Raymond SANSOT, Stéphanie LOUSTAU, Véronique BARTHE, Fabien COUSTAU-GUILHOU, Louis PEYROU-POUQUET, Isabelle SALIS, Francis TEULE

Absent excusé : Jérôme SOURBE

Secrétaire de séance : Stéphanie LOUSTAU

Délibération n°1-2020 : Approbation du Compte de Gestion 2019

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Lembeye à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2019, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n° 2-2020 – Vote du compte administratif 2019

Le Conseil Municipal sous la présidence de Francis Teulé, Raymond Sansot, Maire, n'ayant pas pris part au vote conformément à la réglementation vote le compte administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	34 218,84 euros
Recettes	20 572,80 euros

Fonctionnement

Dépenses	100 915,04 euros
Recettes	145 482,50 euros

Résultat de clôture

Investissement	-13 646,04 euros
Fonctionnement	44 567,46 euros
Résultat global	30 921,42 euros

Délibération n° 3-2020 – Affectation du résultat 2019

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement cumulé de	44 567,46 euros
un déficit d'investissement de	13 646,04 euros

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit

Affectation complémentaire en réserve	13 646,04 euros
Résultat reporté en fonctionnement	30 921,42 euros
Résultat d'investissement reporté déficit	13 646,04 euros

Délibération n° 4-2020 – Taux des taxes communales – Année 2020

Le Maire rappelle au conseil municipal le taux des contributions directes en vigueur sur la commune

taxe d'habitation :	7,88%
taxe foncière sur les propriétés bâties :	7,07%
taxe foncière sur les propriétés non bâties :	33,56%

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur ces taux pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de ne pas modifier pour l'année 2020 le taux des contributions directes

taxe d'habitation :	7,88%
taxe foncière sur les propriétés bâties :	7,07%
taxe foncière sur les propriétés non bâties :	33,56%

Délibération n° 5-2020 – Attribution des subventions aux associations

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les différentes demandes de subventions pour l'année 2020 présentées par les associations. Il demande aux conseillers de se prononcer sur ces demandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE d'attribuer et de verser les subventions suivantes :

ADMR Lembeye	100,00 euros
Amicale des Sapeurs-Pompiers	50,00 euros
Anciens combattants	40,00 euros
Association des Parents d'Elèves	100,00 euros
Comité des Fêtes de Corbère-Abères	1 600,00 euros
Croix rouge française	50,00 euros
ESL Basket	80,00 euros
ESL Rugby	80,00 euros
Ligue contre le cancer	60,00 euros
Nord Est Béarn Foot	80,00 euros
Secours Catholique	50,00 euros
Association Donne-moi une chance	50,00 euros

FCPE Collège de Lembeye
ADELFA 64

100,00 euros
50,00 euros

Délibération n° 6-2020 – Vote du Budget primitif 2020

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses 35 425,00 euros

Recettes 35 425,00 euros

Fonctionnement

Dépenses 102 880,00 euros

Recettes 102 880,00 euros

Raymond SANSOT	Stéphanie LOUSTAU	Véronique BARTHE
Fabien COUSTAU- GUILHOU	Louis PEYROU-POUQUET	Isabelle SALIS
Jérôme SOURBÉ ABSENT	Francis TEULÉ	